

Le Conseil des droits de l'homme de l'Onu invité à poursuivre l'enquête sur le Burundi

PANA, 10 septembre 2019 Genève, Suisse -Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies devrait prolonger le mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi pendant sa session en cours à Genève, a déclaré lundi Human Rights Watch (HRW). La Commission a publié son dernier rapport mercredi dernier.

HRW a indiqué dans un communiqué qu'un large soutien des Etats membres au mécanisme d'investigation enverrait un signal fort au parti au pouvoir au Burundi, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie, (CNDD-FDD) et au gouvernement que le monde entier suivait de près la situation avant les élections présidentielle et législatives du pays en 2020. "Le rapport de la Commission d'enquête confirme la persistance de violations graves et généralisées des droits de l'homme", a noté Lewis Mudge, directeur de HRW pour l'Afrique centrale, ajoutant que "malgré ces constats, les autorités burundaises minimisent et nient la gravité de la situation et ont intensifié les pressions sur les réfugiés pour les obliger à rentrer". HRW a déclaré dans son rapport que la Commission a conclu que "de graves violations des droits humains - y compris des crimes contre l'humanité - ont continué à se produire depuis mai 2018, en particulier des violations du droit à la vie, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et autres formes de mauvais traitement, de violence sexuelle et de violations des droits économiques et sociaux, le tout dans un climat général d'impunité". Selon le rapport, les cibles sont en particulier des partisans rivaux et membres de l'opposition, ainsi que des Burundais rentrés de l'étranger, notamment dans le cadre d'un programme de rapatriement librement consenti soutenu par les Nations unies, et des défenseurs des droits de l'homme. La Commission a créé en septembre 2016 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et les violations perpétrées au Burundi depuis avril 2015 et pour déterminer si et dans quelle mesure, elles pourraient constituer des crimes internationaux. Le gouvernement burundais a refusé l'accès à la Commission et, malgré les preuves du contraire, il affirme que le pays est stable et pacifique. Lors d'une conférence de presse, tenue le 4 septembre, les commissaires ont décrit un environnement de "calme fondé sur la terreur". Leur rapport souligne que les membres de la ligue de la jeunesse du parti au pouvoir, les Imbonerakure, commettent des abus contre la population à travers le pays et cherchent à "les placer sous contrôle et à contraindre leur allégeance au CNDD-FDD". La Commission a mené une enquête sur des cas de disparitions, de violence sexuelle, de torture et de mauvais traitements infligés à des Burundais récemment rentrés d'exil ou rapatriés, et a constaté que de nombreux réfugiés rapatriés ont été vu retirer par Imbonerakure et les autorités administratives locales des kits de nourriture et l'argent qui leur avait été remis. Le Burundi a basculé dans une crise politique, humanitaire et des droits de l'homme généralisée lorsque le président Pierre Nkurunziza a annoncé en 2015 sa décision de briguer un troisième mandat controversé. Les abus ont persisté et en juin, Human Rights Watch a publié un rapport d'enquête sur les tendances inquiétantes en matière d'abus, notamment des meurtres, des disparitions, des arrestations arbitraires et des passages à tabac, principalement commis par les Imbonerakure et des autorités locales, et visant les membres rivaux ou membres du parti d'opposition récemment enregistré, le Congrès national pour la liberté. HRW a déclaré que la Commission des Nations unies était le dernier mécanisme de surveillance permettant de rendre compte publiquement de la situation des droits de l'homme au Burundi. Le gouvernement burundais a contraint le Bureau des droits de l'homme de l'ONU à quitter le pays en février, et la plupart des organisations non-gouvernementales locales indépendantes ainsi que des organes de presse ont été fermés ou suspendus. Le Burundi avait soutenu en septembre 2017, une résolution alternative proposée par les Etats africains au Conseil des droits de l'homme pour offrir un appui technique au gouvernement afin d'améliorer son bilan en matière de droits de l'homme. Toutefois, le gouvernement avait convoqué les visas des experts et les avait expulsés en mai 2018. Les autorités burundaises n'ont pas non plus signé d'accord de travail avec les observateurs des droits de l'homme mandatés par l'Union africaine, ce qui a considérablement entravé leur travail. "La prolongation du mandat de la Commission d'enquête permettra un examen approfondi de la grave situation des droits de l'homme dans le pays avant les élections de mai 2020", a déclaré HRW.